



## APPEL D'OFFRES

Conception et réalisation de la CHARTE GRAPHIQUE et du LOGOTYPE d'un programme de volontariat financé par la DAECT

---

**Nom de la structure** : France Volontaires

**Adresse** : 6 rue Truillot – BP 220  
94203 Ivry Sur Seine Cedex

**Contacts :**

Lénaïk Le Poul – Responsable de programme : [lenaik.lepoul@france-volontaires.org](mailto:lenaik.lepoul@france-volontaires.org)

Florence Vu Van – Responsable de la communication : [florence.vuvan@france-volontaires.org](mailto:florence.vuvan@france-volontaires.org)

# Cahier des charges particulières– Charte graphique

## SOMMAIRE

---

### **1. L'objet de la consultation**

L'objet de la consultation est de concevoir un logotype pour le programme de volontariat pour les collectivités territoriales, dont le nom doit encore être identifié, et de définir une charte graphique, de la transcrire et de la rendre applicable à l'ensemble des supports de correspondance et communication du projet, qu'ils soient numériques ou imprimés.

### **2. Le contexte du projet -p3**

- A. Bailleur
- B. Territoires Volontaires
- C. Objectifs du projet
- D. Actions des volontaires
- E. Partenaires

### **3. Stratégie de communication -p5**

- A. Cibles
- B. Objectifs
- C. Canaux de communication

### **4. Eléments de la charte graphique -p6**

- A. La ligne graphique
- B. Le logo
- C. Règle d'utilisation du logo
- D. Gamme de couleurs
- E. La typographie
- F. Les supports d'utilisation de la charte graphique

### **5. Prestataire -p8**

- A. La prestation demandée
- B. Les livrables

### **6. Cession des droits d'exploitation et de reproduction -p8**

### **7. Budget et règlement de la prestation -p8**

### **8. Calendrier -p8**

### **9. Procédure de soumission et contacts -p8**

### **10. Annexes**

## 2. CONTEXTE DU PROJET

---

### A. Le bailleur

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires.

Elle définit et met en œuvre, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées. Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination. Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

La DAECT a placé la jeunesse et le volontariat international au cœur de ses priorités depuis plusieurs années à travers les travaux menés au sein de la CNCD et les 7 éditions des appels à projets « Jeunesse ». Grâce à cet investissement et à la mobilisation d'un large champ de partenaires, le volontariat international a gagné en visibilité auprès des collectivités territoriales, des projets innovants ont été menés et le nombre de volontaires engagés dans l'AECT a significativement augmenté.

Après plusieurs années d'expérience, la DAECT a souhaité donner une nouvelle impulsion à cette ambition en favorisant une montée en puissance des dispositifs de volontariat international dans l'AECT.

### B. Le programme de volontariat

D'une durée de 36 mois (déc. 2021-déc 2024), le programme est porté par France Volontaires et mis en œuvre par un partenariat de plusieurs organisations territoriales, expertes en volontariat et engagement solidaire ou en actions territoriales. France Volontaires assure la coordination du programme, anime des espaces complémentaires de pilotage et met en place un dispositif d'accompagnement des acteurs mobilisés. Le programme vise à déployer 250 volontaires de service civique à l'international, de réciprocité et de solidarité internationale dans plusieurs pays, afin de renforcer la réponse territoriale aux ODD.

### C. Objectifs du programme

Les volontaires sont au cœur de la démarche inclusive de l'Agenda 2030, notamment comme moyen de mise en œuvre et favorisant le développement des partenariats (ODD17). Par la variété des missions et des thématiques abordées (santé, eau et assainissement, agriculture, etc), les volontaires contribuent à l'ensemble des ODD.

Il est proposé de développer un réseau de volontaires engagés en faveur des ODD dans le cadre de l'AECT. Cette proposition fait écho aux recommandations formulées par le collège des collectivités territoriales de FV lors du processus de consultation autour des évolutions de l'opérateur.

*Les objectifs principaux du programme seront de :*

- ↳ Accroître significativement le nombre de volontaires mobilisés dans le cadre de l'AECT tant à l'envoi à l'international qu'à l'accueil en France à travers la réalisation de **250 missions en 3 ans** ;
- ↳ Faciliter l'accès au volontariat international pour les collectivités territoriales éloignées de l'international ou du volontariat (communes rurales, outre-mer, etc.). Un objectif de **40 collectivités françaises est fixé**, dont au moins 50% s'engageront pour la première fois dans l'AECT ou dans le volontariat international. Une représentation équilibrée des échelons de collectivité sera recherchée.

*De façon plus spécifiques le programme visera également à :*

- ↳ Créer des opportunités de développement de nouvelles coopérations décentralisées ;
- ↳ Renforcer la connaissance et la mise en œuvre des ODD sur les territoires à travers la mobilisation croisée de volontaires internationaux ;
- ↳ Renforcer la collaboration entre collectivités territoriales françaises et à l'international en matière de jeunesse et d'engagement citoyen ;
- ↳ De produire et de partager des supports de communication et des connaissances valorisables à des fins d'essaimage.

## D. Les cibles

### Les volontaires :

Les publics éligibles aux dispositifs de volontariats et désireux de s'engager dans une mission à l'international, en particulier les jeunes.

### Les collectivités territoriales :

- à l'international : uniquement celles des pays éligibles à l'APD ;
- en France :
  - ∴ les collectivités territoriales porteuses de partenariats de coopération décentralisée et désireuses de s'engager pour la première fois dans un programme de volontariat ;
  - ∴ les collectivités territoriales éloignées de l'international et désireuses de s'y engager (y compris celles n'ayant pas encore de collectivité partenaire) ;
  - ∴ les collectivités territoriales françaises susceptibles de partager avec leurs pairs leur expertise en matière de coopération décentralisée et volontariat, et désireux de s'engager dans un programme d'ampleur pour la montée en charge quantitative et qualitative du volontariat sur un territoire.

## E. La dynamique partenariale du programme

Le programme réunit dans le cadre de sa sphère stratégique des autorités nationales et prévoit de rassembler, au sein d'un espace de pilotage opérationnel, un collectif d'acteurs territoriaux experts en volontariat à l'international.

### Le comité de pilotage stratégique :

Un comité de pilotage du programme réunissant le MEAE, FV, la DJEVPA et/ou l'Agence du Service Civique, les associations de collectivités territoriales sera installé au lancement du programme. Ce comité de pilotage sera l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il sera mobilisé pour la sélection des collectivités territoriales, il veillera à la bonne mobilisation des partenaires, il créera les conditions appropriées pour la création des missions et la mise en œuvre des

activités selon le cadre défini. Des espaces de pilotage complémentaires pourront être installés le cas échéant, par exemple en régions, selon les besoins du programme.

### **Le comité de pilotage opérationnel**

Un comité de pilotage opérationnel du programme sera mis en place pour créer, mettre en œuvre et assurer le suivi d'une offre d'accompagnement à destination des collectivités et de la mobilisation des 250 volontaires. Ce comité sera composé d'organisations répondant à des critères précis (approche territoriale, maîtrise de la gestion de VSI et SCI, ...) et sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation. Ces structures seront subventionnées pour la mise en œuvre de ces activités et devront donc, à fréquence régulière, rendre compte.

La sélection des opérateurs territoriaux et des collectivités territoriales sera réalisée, à travers des Appels à Manifestation d'Intérêt distincts en janvier 2022, mars 2022 et mars 2023.

## **3. STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU PROGRAMME**

---

L'ambition du projet est d'assurer à la fois une action collective territoriale en réponse aux ODD et de porter une voix et un modèle d'action possible pour augmenter la mobilisation de volontaires par les collectivités. Il s'appuiera sur le renforcement de la dimension partenariale et des capacités des acteurs en matière de mobilité et de la connaissance des ODD. Le projet assure aussi, à l'échelle française et internationale, une stratégie de sensibilisation visant plus particulièrement les jeunes, afin de les inciter à se mobiliser et de promouvoir les ODD.

La stratégie de communication découle de ses objectifs et de la stratégie de communication propre au programme. Elle est portée par l'ensemble des parties-prenantes et fait partie intégrante des activités du projet. Elle est mise en œuvre à différentes échelles : locale, nationale et internationale et sera coordonnée par France Volontaires.

### **A. Cibles**

- Les collectivités territoriales ;
- Les bailleurs ;
- Les volontaires (potentiels candidats et volontaires sélectionnés) ;
- Les acteurs locaux (OSC's, organisations participant au projet, entreprises, communautés locales, etc.) ;
- Les acteurs institutionnels (autorités locales, ministères, ambassades, partenaires institutionnels) ;
- Les médias (locaux, nationaux, internationaux, presse spécialisée, etc.) ;
- Les jeunes de 18 à 30 ans.

### **B. Objectifs**

- Sensibiliser les collectivités françaises et à l'international sur les ODD ;
- Faciliter l'implantation des opérateurs territoriaux (Associations, RRMA), spécialisés sur les questions de mobilité à l'international, en tant qu'acteurs territoriaux ;
- Sensibiliser les jeunes, à la contribution aux ODD ;
- Diffuser les résultats des activités, les méthodes expérimentées et les « bonnes pratiques » identifiées, en lien avec l'Agenda 2030 et les ODD, pendant et après le projet (capitalisation) ;
- Promouvoir le modèle d'action proposé par le programme et mettre en avant leurs expertises thématiques en matière de gestion des volontaires, accompagnement à l'action collective et de réponse aux ODD ;
- Faciliter la mise en réseau d'acteurs au niveau territorial ;

- Alimenter la stratégie de plaidoyer à l'échelle locale, nationale, régionale, et internationale en matière de mobilisation citoyenne ;
- Promouvoir l'engagement volontaire à travers les portraits et les expériences des volontaires, des opérateurs et des collectivités.

### C. Canaux et supports de communication

La communication du programme se décline comme suit :

- **Communication digitale** : sites internet et réseaux sociaux des partenaires du projet avec les contenus digitaux adaptés : visuels, vidéos (présentation du projet, témoignages) ... D'autres contenus pourront être pensés au cours du projet ;
- **Communication événementielle** : réunions, séminaires et webinaires, journées de sensibilisation, ateliers de formation et d'échanges de pratiques, etc. ;
- **Prints** : affiches, kakémonos, brochures, etc.

## 4. ÉLÉMENTS DE LA CHARTE GRAPHIQUE

---

La charte graphique doit illustrer le programme et doit répondre aux lignes directrices suivantes :

### A. Ligne graphique

- En cohérence avec le programme ;
- Permettant au projet d'avoir une identité forte et de se distinguer parmi les projets de mobilisation des collectivités, de jeunes et ODD ;
- Permettant une communication en harmonie avec la charte graphique de l'État et dans la mesure du possible, en harmonie avec la charte graphique de France Volontaires (NB : la charte graphique de France Volontaires est en cours d'évolution ; plus de précisions seront transmises au prestataire) ;
- Permettant une communication adaptée aux différentes cibles (âge, type d'acteurs, diversité socio-professionnelle) ;
- Permettant une identification de la thématique du programme ;
- Permettant à la fois une communication institutionnelle et une communication moins formelle ;
- Permettant une appropriation locale dans les zones d'intervention : France et autres régions du monde (Afrique de l'Ouest, Amérique Latine, Asie...)
- **Mots clefs** : ODD, territoires, partenariats, forêts, protection de l'environnement, inclusion, engagement citoyen, mobilisation locale, volontariat, droits humains, égalité de genre.

### B. Logo

- Le titre du programme complet vous sera communiqué à la signature ;
- L'apparition de l'intégralité du titre dans le logo n'est pas obligatoire ;
- Le logo doit être visible, avec une identité forte ;
- Si le logo ne comprend pas le titre du projet, il doit avoir une deuxième version avec le titre complet adapté à sa forme ;
- Le logo doit permettre une appropriation locale dans les zones d'intervention : France et autres régions du monde (Afrique de l'Ouest, Amérique Latine, Asie...) ;

- Le logo n'a pas de conditions de couleurs. Il doit toutefois permettre une utilisation cohérente avec le format du logo France Volontaires, DAECT, MEAE.

### C. Règles d'utilisation du logo

- La taille du logo standard
- Les mesures de chaque élément constituant le logo
- Le logo en version positive et négative monochrome
- Le logo sur fonds couleur ou photographiques (avec ou sans cartouche)
- Déclinaisons du logo, en deux langues
- Créer deux bandeaux horizontaux et verticaux avec les logos du projet et des partenaires du projet en respectant cet ordre :
  - \*logo programme + logo France Volontaires + logo DAECT + logo MEAE (format le plus utilisé)
  - \* logo programme + logo France Volontaires + logo DAECT + logo MEAE + logo des opérateurs

### D. Gamme de couleurs

- Les codes couleurs en CMJN et/ou en RVB des couleurs du logo
- Préciser les déclinaisons possibles (versions en noir et blanc ou monochrome) et leurs utilisations

### E. Typographie

- Choix d'une ou des polices disponible(s) en téléchargement sous Windows et Mac
- Préciser la feuille de style des documents (typographies, titres, textes...)

### F. Supports d'utilisation de la charte graphique

- En-tête et bas de page de page Word/PDF pour modèles de lettre et de notes
- Signature de mail
- Papier à en-tête
- Carte de visite
- Bannières/headers pour réseaux sociaux
- Kakémonos et affiches
- Présentation Powerpoint
- Gabarit de plaquettes (plaquette de présentation, dossier de presse, brochure par exemple)
- D'autres suggestions de support, à chiffrer, sont possibles

## 5. PRESTATAIRE

---

### A. Prestation demandée

- Une proposition de 3 pistes créatives, du logo et ses déclinaisons
- Après validation d'une piste créative, conception graphique et réalisation du logotype, avec une latitude de 4 allers-retours
- Définition de la charte graphique adaptable, avec des versions en noir et blanc ou couleur du logotype, et application aux différents supports de communication
- Définition d'un code couleurs
- Définition de la ligne graphique des supports de communication
- Réalisation de gabarits pour la papeterie et supports de communication (signature email, carte de visite, en-tête et bas de page pour documents Word, bannières réseaux sociaux, présentation Powerpoint, gabarit de plaquette)
- Exemples de goodies associés à la charte graphique (tee-shirts, goodies éthiques, etc.)
- Une plaquette de présentation du programme

- 3 infographies représentant le parcours utilisateurs (Collectivités, Opérateurs, Jeunes)

## B. Livrables

- Versions couleur pantone, quadrichromie, noir et blanc, aux formats .eps ou .ai, png et jpg en 72 et 300 dpi ;
- Références couleurs : pantone, CMJN et RVB utilisées
- Fournir les éléments graphiques en formats : ai ; jpeg ; png ;
- Fournir les supports de communication et leurs fichiers sources selon le format adéquat (indd, ppt, word)
- Fournir les typographies (adaptables Windows et Mac)
- Principes graphiques directeurs, règles d'utilisation du logo et de la charte graphique pour différents formats de documents ainsi que la déclinaison sur différents types de support
- Le tout à livrer en téléchargement

## 6. CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION

---

Les droits et propriétés sur le graphisme, l'iconographie ou tout autre contenu de cette charte graphique appartiennent à la DAECT et France Volontaires.

Le prestataire pourra toutefois utiliser la charte graphique afin de promouvoir son activité, avec accord préalable de la DAECT et de France Volontaires.

## 7. BUDGET ET REGLEMENT DE LA PRESTATION

---

- **Budget maximal de 5500 euros TTC**
- **Le règlement sera de 50 % à la signature du contrat, puis le solde de 50 % à la livraison finale validée et dans les délais.**
- **Le prestataire devra être déclaré et à jour de ses cotisations sociales et fiscales. Une attestation de vigilance de l'URSSAF et une attestation de régularité fiscale seront demandées.**

## 8. CALENDRIER

---

- 2 décembre 2021 : Publication de l'appel d'offres
- **12 décembre 2021 : Date limite de remise des offres des soumissionnaires**
- 14 -15 décembre 2021 : Échanges avec les soumissionnaires
- 16 décembre 2021 : Décision finale et contractualisation
- 20 décembre 2021 : Réunion de lancement
- 17 décembre - 10 janvier 2022 : Proposition des pistes graphiques et aller-retour entre le commanditaire et le prestataire sélectionné pour valider le logo et l'identité visuelle du projet
- **15 janvier 2021 : Livraison de la charte graphique complète et finalisée**
- **30 janvier 2021 : Livraison de la plaquette de présentation et des infographies**

## 9. PROCÉDURE DE SOUMISSION ET LES CONTACTS

---

Les propositions des soumissionnaires ainsi que les questions éventuelles seront reçues uniquement par mail aux trois contacts précisés ci-dessous.

**Les propositions seront remises le 12 décembre 2021, 23h, heure française au plus tard et doivent inclure *a minima* :**

- Un book avec des exemples de création
- Une(des) première(s) piste(s) graphique(s) ou a minima une(des) piste(s) d'intention/de travail argumentée(s) pour la création du logo
- Un devis détaillé : création du logo, réalisation de la charte graphique, réalisation des supports de communication, fichiers sources (voir points 4 et 5)

Compte-tenu des contraintes imposées par le contexte sanitaire actuel, les soumissions par voie postale ne seront pas prises en compte.

- **Lénaïk Le Poul – Responsable de programme** : [lenaik.lepoul@france-volontaires.org](mailto:lenaik.lepoul@france-volontaires.org)
- **Florence Vu Van – Responsable de la communication** : [florence.vuvan@france-volontaires.org](mailto:florence.vuvan@france-volontaires.org)